



du 9 au 15 avril 2007 n°166

Sommaire

Edito: Un syndicalisme spécifique de proximité • France Télécom : la CGT préfère une augmentation des salaires aux actions gratuites • Flextronics Châteaudun : une centaine d'emplois supprimés sur quatre cents • Multiplication des conflits sur les salaires • Alcatel-Lucent : négociations sur fond de mobilisation • Airbus : la direction met le turbo pour restructurer • Intérim : +2,3 % d'emplois en février sur un mois, +12 % sur un an • Emploi : davantage d'embauches prévues, mais sur des emplois peu qualifiés • Ivry-sur-Seine : grève à l'hôpital Charles-Foix pour des effectifs supplémentaires • Infirmières : journée d'action contre l'exclusion de leur diplôme du LMD • Santé : le ministre veut «réunir rapidement» les préfets sur la permanence des soins • France 2 : le CE se prononce contre le contrat d'objectifs et de moyens • TV5Monde : la direction attaquée en justice pour délit d'entrave au CE • Prud'hommes : les syndicats restent mobilisés contre la réforme • Dossier médical personnel:le CA de la CNAM défavorable au projet de décret • Le blog du congrès de l'Ugict-cgt •

Edito Un syndicalisme spécifique de proximité

Parmi les enseignements à tirer du sondage « Réalités Cadres » mené par CSA pour l'Ugict-CGT, il ressort que les cadres perçoivent le rôle des syndicats comme pesant plus dans le débat national qu'au sein de leur entreprise. S'ils créditent donc les syndicats en général d'une certaine légitimité et expertise pour s'occuper de grandes questions comme l'emploi, l'économie nationale, la défense du système des retraites par répartition, en revanche, ils perçoivent difficilement leur utilité pour eux-mêmes dans l'entreprise. 40 % aimeraient qu'ils traitent du droit d'expression dans l'entreprise, de la formation et la qualification des cadres et de la participation aux décisions. Ces indicateurs traduisent une certaine distance et renvoient une image d'un syndicalisme d'influence nationale, mais éloigné du terrain et de leurs réalités quotidiennes au travail, dans lequel ils ne perçoivent pas quelle place ils peuvent prendre. On pourrait donc en conclure que le syndicalisme « c'est bon, mais pas pour nous et pas avec nous ». Ce plaidoyer pour un syndicat de proximité dans toutes les acceptions du terme indique que cette distance est aussi imputable à l'image que les syndicats renvoient par leurs pratiques. De fait, les cadres ne pensent pas être la cible prioritaire des syndicats et lorsqu'on les interroge sur les catégories qu'ils estiment être les principales cibles des syndicats, la grande majorité d'entre eux citent les ouvriers (60 %) ou les employés (43 %) et en second plan les professions intermédiaires (14 %). Quant aux cadres eux-mêmes, à peine 4 % d'entre eux se sentent les principales cibles des syndicats. Pour CSA, « ce manque d'appropriation du syndicalisme pour eux-mêmes peut s'expliquer par de nombreux aspects. Tout d'abord le positionnement historique

des syndicats les situe plutôt dans la défense des catégories populaires. Ensuite, les cadres avancent davantage dans l'individualisme que dans le collectif, ils évoluent dans l'entreprise avec un sentiment d'autonomie plus fort que les autres salariés et avec la possibilité de se défendre seul. [...] Toutefois, en dépit de la distance que les cadres peuvent ressentir vis-à-vis des syndicats, il n'en demeure pas moins qu'ils leur reconnaissent de l'attention. En effet, le fait de ne pas se sentir la cible prioritaire des syndicats ne traduit pas non plus un sentiment d'oubli. C'est d'ailleurs ce que démontre la notoriété des syndicats de cadres : 86 % des cadres en connaissent l'existence. » Et parmi les éléments qui pourraient rapprocher les cadres des syndicats il y a surtout le besoin de se défendre, le besoin d'information et le besoin de se faire entendre par la direction, dans de moindres proportions la conviction (25 %) et le besoin de ne pas rester isolés (21 %). En tout cas, ce sondage conclut qu'« aucun frein particulier ne limite le syndicalisme des cadres (seuls 11 % des cadres affirment spontanément ne voir aucune raison de se syndiquer) ». Cette enquête met donc en lumière des besoins auxquels le syndicalisme peine à répondre. Et cela justifie pleinement, par exemple, la décision prise par le congrès de l'Ugict-CGT de poursuivre dans le développement d'un syndicalisme spécifique partant du vécu au travail proposant d'être acteur pour des conquêtes sociales nouvelles et de bâtir un autre mode de management qui ne soit pas centré sur le seul résultat ni sur la seule performance individuelle, mais qui intègre droits individuels et collectifs.



France Télécom : la CGT préfère une augmentation des salaires aux actions gratuites

Le conseil d'administration de France Télécom a décidé mercredi 4 avril de mettre en place un nouveau dispositif de rémunération en actions pour ses salariés, dont une distribution gratuite d'actions, qui pourrait concerner potentiellement 104.000 personnes, si les objectifs de performance sont atteints. Après la participation, l'intéressement, le Perco, la part variable, la rémunération globale pour les cadres, les stock-options pour

les 1 200 premiers dirigeants, apparaît donc un énième levier de rémunération aléatoire lié à la performance financière du groupe. Pour la Fédération CGT des activités postales et télécommunications, « en aucun cas ce dispositif ne peut se substituer au véritable paiement de la force de travail qu'est le salaire brut, dont le montant apparaît mensuellement au bas de la fiche de paie ».

Flextronics Châteaudun : une centaine d'emplois supprimés sur quatre cents

Une centaine d'emplois vont être supprimés cette année dans l'usine Flextronics de Châteaudun (Eure-et-Loir) qui emploie au total quelque 400 personnes, selon la CGT. L'usine Flextronics de Châteaudun fabrique des produits de pointe pour la

téléphonie sans fil. La société Nortel avait vendu le site de Châteaudun en août 2005 à Flextronics, tout en restant son principal client avec Alcatel-Lucent.

Multiplication des conflits sur les salaires

À moins de trois semaines du scrutin présidentiel, force est de constater que les conflits salariaux font florès, témoignant ainsi d'une vigueur revendicative peu commune en période électorale. Le secrétaire général de la CGT interrogé à ce sujet sur la chaîne Public Sénat a estimé en effet que « les salariés ne s'inscrivent plus » dans une logique qui mettait « entre parenthèses les revendications sociales », ajoutant que ces conflits existaient « depuis

de longs mois » bien que les responsables politiques ne s'y « intéressent qu'aujourd'hui ». La CGT a recensé « une soixantaine de résultats positifs, des augmentations de salaires obtenues qui n'étaient pas envisagées, (parce que) les salariés se sont mobilisés », s'est félicité son secrétaire général.



Alcatel-Lucent : négociations sur fond de mobilisation

Direction et syndicats d'Alcatel-Lucent se sont fixé deux nouveaux rendez-vous « de concertation » les 17 et 24 avril pour « travailler sur les perspectives des différentes activités par site » après l'annonce le 9 février de la suppression de 12 500 emplois dans le monde, dont 1 468 en France, dans le cadre d'un plan d'économies de 1,7 milliard d'euros sur trois ans. La mobilisation ne se dément pas sur les sites français du groupe. Ainsi, quelque 120 salariés d'Alcatel d'Illkirch (Bas-Rhin) ont manifesté mercredi après-midi à Strasbourg contre « la menace

sur les emplois qualifiés de leur site ». Par ailleurs, l'équipementier a annoncé la signature d'un contrat avec l'opérateur de téléphonie mobile SFR pour lui fournir des équipements UMTS pour la France devenant ainsi le deuxième fournisseur de technologie 3G pour l'opérateur aux côtés de Nokia Siemens Networks. Il fait donc à nouveau la preuve que les licenciements ne sont pas liés à un recul d'activité, mais bien à une stratégie de maximisation des profits.

Airbus : la direction met le turbo pour restructurer



Un nouveau comité européen de l'avionneur Airbus, le troisième depuis l'annonce du plan de restructuration « Power 8 » le 28 février, s'est tenu mercredi 4 avril à Toulouse. Cette nouvelle réunion

intervient au lendemain d'une grève marquée à Toulouse, siège de l'avionneur, par une participation de 4 000 salariés qui ont défilé à l'appel de la CGT, FO et la CFDT. La CFE-CGC et la CFTC ne s'étaient pas associées au mouvement. Au cours de cette réunion de mercredi, la direction d'Airbus s'est montrée déterminée à accélérer la mise en oeuvre de son plan de restructuration. L'avion-

neur européen compte avoir conclu mi-juillet des accords de partenariat industriel pour trois de ses sites de production de Méaulne (France), Nordenham (Allemagne) et Filton (Grande-Bretagne). Pour Gérard Boulicault, membre CGT du comité européen d'Airbus, « le calendrier et le processus de cession de sites se sont accélérés », estimant le délai trop court pour les experts pour faire leur travail d'études à la demande du comité européen d'Airbus. Par ailleurs, dans un contexte de chute du bénéfice net (99 millions d'euros en 2006 contre 1,68 milliard en 2005) et de suppressions d'emplois chez Airbus, le Premier ministre français Dominique de Villepin s'est dit opposé à la rétribution des actionnaires de la maison mère EADS cette année.

Intérim : +2,3 % d'emplois en février sur un mois, +12 % sur un an

Selon l'Unedic, l'emploi intérimaire occupait 698 700 personnes fin février en France, soit une hausse de 2,3 % par rapport à janvier et de 12 % comparé à février 2006. Globalement, l'intérim a progressé, en comparaison avec février 2006 dans toutes les catégories socioprofessionnelles : +14,1 % pour les ouvriers qualifiés, +13,3 % pour les ouvriers non qualifiés, +6,7 % pour les cadres et professions intermédiaires et +6,3 % pour les em-

ployés. Fin février, le recours à l'intérim restait prépondérant dans l'industrie, un secteur qui emploie 46,7 % des intérimaires alors qu'il ne représente que 21,2 % de l'emploi salarié total. Sur un an, l'énergie (+32,5 %), les transports (+19,3 %) et les industries agricoles et alimentaires (+18,5 %) sont les secteurs où l'emploi intérimaire a le plus progressé.

Emploi : davantage d'embauches prévues, mais sur des emplois peu qualifiés

Selon une enquête de l'Unedic, parue jeudi 5 avril, réalisée auprès de 327 700 patrons, les entreprises souhaitent davantage embaucher en 2007, pour la première fois depuis cinq ans, surtout dans les services et sur des emplois peu qualifiés. Plus d'un établissement sur cinq envisage de recruter (21,8 %). Les

embauches les plus massives se feront dans les services, avec 439 700 projets (37 %) principalement dans le tourisme, les services aux entreprises (conseils en informatique, etc.) et les services à la personne (employés de maison, etc.).

Ivry-sur-Seine : grève à l'hôpital Charles-Foix pour des effectifs supplémentaires

L'intersyndicale CGT, SUD-santé, CFDT et CFTC des personnels de l'hôpital gériatrique Charles-Foix (AP-HP) à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), en grève pour dénoncer un manque d'effectifs, a demandé jeudi 5 avril la nomination d'un médiateur pour engager des négociations. Un préavis de grève illimitée couvre depuis le 26 mars l'ensemble des agents de l'hôpital, dont les 90 de la Fondation d'Heur et Chemin Delatour qui réclament un agent par lit. Pour Jacky Maillat, secrétaire du syndicat CGT et porte-parole de l'intersyndicale, les agents de cet hôpital, présenté comme le plus gros pôle gériatrique d'Europe, dénoncent le manque d'effectifs pour s'occuper conve-

nablement des patients, des « malades lourds, très dépendants. La direction parle de réorganisation des tâches, mais comment voulez-vous qu'une infirmière qui est toute seule, avec un malade en fin de vie à chaque bout d'un couloir de 123 m de long, se débrouille ? On ne peut pas nous dire qu'on est le premier centre de gériatrie d'Europe et ne pas nous donner les moyens pour fonctionner », estime le dirigeant syndical qui estime à « 150, toutes catégories confondues », le besoin d'emplois supplémentaires.



Infirmières : journée d'action contre l'exclusion de leur diplôme du LMD

La Fédération santé action sociale CGT a organisé mardi 3 avril une « journée d'action » contre l'exclusion par les ministères de l'Éducation nationale et de la Santé du diplôme infirmier du système européen, licence, master, doctorat (LMD). Cette journée a été marquée par des assemblées générales et des rassemblements. Quelque 600 personnes, essentiellement des étudiants, ont notamment participé à un rassemblement devant la gare Montparnasse à Paris, à l'initiative de l'Union fédérale des médecins, ingénieurs, cadres et techniciens CGT.

Actuellement, les étudiants infirmiers effectuent trois ans et quatre mois d'études et stages avant d'obtenir un diplôme seulement reconnu à niveau bac+2 alors que le Deug n'existe plus. « Certains ont pu croire que la formation en soins infirmiers à Bac+3, après un concours d'entrée, conduirait enfin à la reconnaissance de la formation initiale à Bac+3, ce qui aurait eu des conséquences sur le niveau de qualification statutaire dans la Fonction publique hospitalière, mais les ministères n'en veulent pas », déplore l'Ufmict-Cgt.

Santé : le ministre veut «réunir rapidement» les préfets sur la permanence des soins

Le ministre de la Santé, Philippe Bas, a annoncé mercredi dernier qu'il entendait « réunir rapidement les préfets et les présidents de conseils départementaux de l'Ordre des médecins » afin « d'améliorer rapidement » le dispositif de permanence

des soins. « Malgré les progrès accomplis ces dernières années, certaines zones demeurent confrontées à des difficultés chroniques » dans l'accès aux soins, estime le ministère.



France 2 | le CE se prononce contre le contrat d'objectifs et de moyens

Le comité d'entreprise de France 2, consulté vendredi 6 avril sur le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2006-2010 entre France Télévisions et son actionnaire l'État, a émis un avis défavorable par un vote défavorable à 10 voix contre (CGT, CFE-CGC, CFDT et SNJ) et 6 voix pour (FO et CFTC). Les élus syndicaux reprochent au COM d'aligner une série d'ob-

jectifs à atteindre sans moyens et ils redoutent, de fait, que sur le plan social, l'effort principal soit demandé aux salariés avec des conséquences en termes de diminution de la masse salariale. Le 19 mars un autre vote défavorable était intervenu cette fois pour la chaîne RFO. Celui de France 3 devrait être discuté le 13 avril en CE.

TV5Monde : la direction attaquée en justice pour délit d'entrave au CE

TV5MONDE Réunie en assemblée générale mardi 3 avril, une partie du personnel de la télévision généraliste francophone a décidé, sur proposition des syndicats (CGT/CFDT/SNJ/FO/Unsa/CFE-CGC) de déposer un recours auprès du tribunal d'instance pour délit d'entrave au CE. Selon les syndicats, le P-DG François Bonnemain est « passé

outre la consultation du CE » pour « imposer sa grille des programmes qui fait peser une menace réelle sur l'emploi à la rédaction, avec notamment la suppression du journal de 14 heures le week-end ». Or, ce journal emploie une quinzaine de personnes, sur un effectif global de 300 salariés, basés à Paris, affirme Kader Abderrahim, délégué CGT.

Prud'hommes : les syndicats restent mobilisés contre la réforme

Les syndicats CGT, FO, Unsa et Solidaires ont affirmé mardi 3 avril, « rester vigilants et mobilisés » contre la réforme des Conseils de prud'hommes, malgré la suspension de la publication des décrets d'application par le gouvernement. Les syndicats exigent notamment « la reconnaissance et l'indemnisation de toutes les activités juridictionnelles et administratives et le contrôle de ces activités sous la responsabilité des présidents et vice-présidents des conseils » de prud'hommes. Incluse dans

la loi sur la participation du 30 décembre cette réforme limite l'indemnisation du temps de travail effectué par les conseillers prud'hommes. Elle plafonne ainsi à trois heures le temps de rédaction des jugements, à une demi-heure la préparation des audiences de référé et à une heure la rédaction d'une ordonnance de référé.



Dossier médical personnel : le CA de la CNAM défavorable au projet de décret

Le Conseil (patronat, syndicats, usagers, mutuelles), réuni jeudi le 5 avril a émis un avis défavorable au projet de décret portant notamment sur le contenu des informations médicales du DMP, ses conditions d'utilisation et la sécurisation des données. Le projet a été rejeté par 27 voix (Medef, CGPME, UPA, CGT, CFDT, CGC, CFTC, Unaf (familles), Ciss (usagers), Fnath, Unsa), le Fonds CMU, l'UNAPL et FO s'abstenant, la FNMF



exprimant un refus de vote. Le Conseil « a estimé qu'il était prématuré de proposer un décret, alors même que l'annonce a été faite d'un report à 2008 de la date de généralisation du projet et que les premiers résultats des expérimentations régionales révèlent quelques dysfonctionnements quant aux conditions d'utilisation et à la finalité de l'outil (faible partage de l'information, doubles saisies, sécurité des données) ».

Pour consulter le blog du congrès : <http://blogcongres.ugict.cgt.fr/>